

CRITERES DE SELECTION

SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2020

* : après validation par la Direction Technique Nationale

Critères de sélection	Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (CF règlement FFME : sélections et quotas pour les Championnats de France 2020) ➤ Minime : Oriane BERTONE, Cadette : Kintana ILTIS, Junior : Iliann CHERIF
Critères de sélection	➤ Le vainqueur du championnat régional en catégorie : minime (Garçon et Fille), cadet (Garçon et Fille) junior (Garçon et fille)
Remarque	Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale. Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale

SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE DE BLOC POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2020

* : après validation par la Direction Technique Nationale

Places disponibles	Hors quota
Critères de sélection hors quota	<p>Critères de sélection par ordre de priorité :</p> <p>Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sélection en Equipe de France de bloc en 2019 : Minime : Oriane BERTONE. Junior : Iliann CHERIF. Junior : Laura TIZON ➤ Podium au Championnat de France jeune de bloc ou de combiné 2019 Minime : Marius PAYET-GABORIAUD. ➤ Finaliste au Championnat de France de bloc jeune 2019 Cadette : Candice POULLAIN ➤ Les minimes 1^{ère} année classés parmi les 4 premiers en bloc ou podium au classement général du Championnat de France poussin benjamin de juillet 2019 :
Places disponibles	En plus des sélections hors quota
Critères de sélection	<p>Seront sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les meilleurs du classement « Sélection France » : <p>Nombre de places minimum proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 places en minime garçon ❖ 2 places en minime fille ❖ 1 place en cadet garçon ❖ 1 place en junior garçon <p>Le classement « Sélection France » est composé du classement combiné de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'épreuve A: le contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2019 ➤ l'épreuve B: la finale de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2019 ➤ l'épreuve C: le contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2019 ➤ l'épreuve D: la finale du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2019

	<p>Une fois additionné le nombre de points gagnés* (voir en annexe) sur les épreuves A, B, C et D, les grimpeurs sont classés par ordre décroissant. Pour pouvoir être sélectionné il faut être classé deux fois parmi les trois premiers sur les 4 épreuves.</p> <p>Remarque : en cas d'égalité de points au classement « Sélection France » voir le détail des règles applicables en annexe 1.</p> <p>les résultats des différentes catégories n'ont pas vocation à être comparés entre eux. Le sélectionneur choisira en priorité la (ou les) catégorie(s) qui offre le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de bloc : une 3^{ème} en minime fille peut donc être choisie sans que soit forcément sélectionné un 2^{ème} en minime garçon (ou inversement)</p>
Conditions de validation des sélections (sauf pour les réunionnais qui résident en métropole)	<p>2) Un niveau minimal de performance par catégorie</p> <p>3) Participer à la Coupe de France jeune de St leu de novembre 2019 et au Championnat régional jeune de décembre 2019. Participation à tous les stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale (dates en annexe 2)</p> <p>4) Réaliser un minimum de 4 entraînements par semaine de décembre 2019 à février 2020</p> <p>5) Régler les arrhes de participation financière aux stages.</p> <p>6) Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)</p>
Niveau minimal de performance par catégorie	<p>Critère vérifié soit durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2019 soit durant le Championnat régional de bloc jeune de décembre 2019 et éventuellement durant les stages et entraînements de l'équipe régionale :</p> <p>Minime fille : 6C Minime garçon : 7A Cadette : 7A junior fille : 7A Cadet : 7a+ Junior garçon : 7b</p>
<p>Une personne à haut potentiel peut aussi être proposée par le sélectionneur Une personne qui déroge aux règles énoncées dans le règlement du Centre Régional d'Escalade ne sera pas sélectionnée.</p>	

Annexe 1

Le classement est établi en effectuant l'addition des places dans chaque épreuve pour chaque grimpeur. En cas d'ex-æquo à une même place, la valeur de cette dernière sera égale à la moyenne des places si l'égalité n'avait pas eu lieu. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $1+2+3/3= 2$ points chacun au lieu de 1 point chacun.

Pour les non finalistes, les points obtenus en qualification sont doublés.

En cas d'égalité de points, les ex-æquo sont départagés selon leur meilleure place dans une des 4 épreuves, si l'égalité persiste : leur 2^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 3^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 4^{ème} meilleure place.

Les compétiteurs non licenciés à la Réunion ou ne résidant pas à la Réunion seront retirés du classement.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.